

**VILLE DE BRUXELLES**  
**Urbanisme – Plans et autorisations**  
*A l'att.de G. MICHIELS*  
Centre Administratif  
Boulevard Anspach, 6  
1000 BRUXELLES

V/Réf : F1490/2016  
N/Réf. : JMB/BXL-2.2573/s.601  
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES. Rue des Fripiers, 45.  
Transformation d'une devanture (régularisation partielle).  
*(Dossier traité par : Mme Magali Desreumaux)*

En réponse à votre lettre du 2/03/2017 sous référence, réceptionnée le 7/03/2017 nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 15/03/2017, concernant l'objet susmentionné.

L'objet de la demande se situe dans la zone tampon Unesco autour de la Grand-Place. Il date, en outre, d'avant 1932 mais n'est pas repris dans l'Inventaire du patrimoine monumental du Pentagone.

Le projet ne porte pas atteinte au bien protégé et à sa zone de protection.

La CRMS constate plusieurs améliorations de la devanture par rapport à sa situation précédente (imposte de la porte, enduit et enseigne).

La CRMS demande de respecter les prescriptions urbanistiques du RCUZ en vigueur.

S'il y a lieu, la DMS proposera à la Commission de concertation de conditions supplémentaires pour améliorer le projet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS  
Présidente

Copies à : B.D.U. – D.M.S. : Mme Valcke ; B.D.U. – D.U. : M. Fr. Timmermans  
M. G. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Th. Van Ro (par mail)